



RENCONTRE APE – VILLE
Mardi 18 Octobre 2016

« SPORT SCOLAIRE »

*Activités sportives scolaires co-encadrées
avec du personnel qualifié municipal.*

A. Préparation de la rentrée :

Des rencontres ont été programmées en soirée durant la semaine du 5 au 9 septembre par le service des sports et la circonscription de Bois-Colombes. Elles avaient pour but d'aider chaque enseignant à construire son projet EPS et de les aider à définir leur programmation annuelle en fonction des lieux disponibles, du matériel, de leur projet de classe voire d'école, de trouver la meilleure adéquation grâce à l'aide d'un éducateur qui partageait son expertise.

Les fiches « projet d'intervention », autrement dit les programmations annuelles retenues par chaque enseignant ont donc été réalisées à partir de ces échanges.

Par ailleurs, au cours de la semaine du 12 au 16 septembre, les éducateurs sportifs sont passés dans les classes pour aider les enseignants à expliquer aux élèves le déroulement des séances d'E.P.S. terrestres et aquatiques. Des documents ont été remis aux enseignants et aux élèves pour les aider dans leurs démarches.

Les activités terrestres et aquatiques ont débuté le **lundi 19 septembre** pour tous les enseignants.

B. Les activités aquatiques :

87 classes sont accueillies dans le cadre de ces activités (l'Ulis est comptabilisée en tant que classe).

Les niveaux de classes concernés par des interventions municipales vont de la GS au CM2, de la manière suivante :

GSM	2 périodes soit 16 séances
CP	2 périodes soit 16 séances
CE1	3 périodes soit 24 séances
CE2	4 périodes soit 32 séances
CM1	1 période soit 8 séances
CM2	1 période soit 8 séances

Les modalités d'interventions retenues pour les 26 classes atypiques (double niveau) sont les suivantes :

GS-CE2	4 périodes soit 32 séances (2 éducateurs pour ces classes)
MS-GS	2 périodes soit 16 séances, ne sont accueillies que les GS
CE1-CE2	4 périodes soit 32 séances
CE2-CM1	3 périodes soit 24 séances
CM1-CM2	1 période soit 8 séances
PS-GS	2 périodes soit 16 séances, ne sont accueillies que les GS
CP-CE1	3 périodes soit 24 séances
CP-CM2	2 périodes soit 16 séances (2 éducateurs pour ces classes)

L'agrément des parents

La présence d'un troisième adulte agréé par l'Education Nationale est obligatoire pour toutes les séances aquatiques en maternelle. En l'absence d'un adulte bénévole par classe de grande section maternelle, l'activité ne peut avoir lieu.

4 sessions d'agrément ont été proposées pour l'année scolaire 2016-2017 :

- samedi 3 septembre 2016
- vendredi 23 septembre 2016
- samedi 7 janvier 2017
- vendredi 13 janvier 2017

A la demande d'une des associations de parents d'élèves une cinquième date a été proposée :

- vendredi 4 novembre 16h30

Les déplacements :

Tous les élèves des écoles Gramme, Saint-Exupéry, Jules Ferry et La Cigogne disposent d'un car pour les trajets aller-retour de l'école au centre aquatique.

Un éducateur sportif municipal accompagne chaque classe et l'objectif essentiel en natation est de tout mettre en œuvre pour que les enfants de CM2 réussissent le test du *savoir-nager*.

Une note d'information sur les activités aquatiques a été préparée et remise aux parents de tous les élèves.

C. Les activités terrestres :

La séance hebdomadaire co-encadrée avec un intervenant municipal est maintenue selon l'organisation qui suit pour les 87 classes recensées (l'Ulis est comptabilisée en tant que classe).

Les niveaux de classes concernés par des interventions municipales vont de la GS au CM2 :

GSM	2 périodes soit 16 séances
CP	4 périodes soit 32 séances
CE1	4 périodes soit 32 séances
CE2	4 périodes soit 32 séances
CM1	4 périodes soit 32 séances
CM2	4 périodes soit 32 séances

Les modalités d'interventions retenues pour les 26 classes atypiques (double niveau) sont les suivantes :

GS-CE2	4 périodes soit 32 séances (2 éducateurs pour ces classes)
MS-GS	2 périodes soit 16 séances
CE1-CE2	4 périodes soit 32 séances
CE2-CM1	4 périodes soit 32 séances
CM1-CM2	4 périodes soit 32 séances
PS-GS	2 périodes soit 16 séances, ne sont accueillies que les GS
CP-CE1	4 périodes soit 32 séances
CP-CM2	4 périodes soit 32 séances (2 éducateurs pour ces classes)

Concernant les classes de CM1-CM2, il est appliqué le programme du niveau le plus haut, à savoir le programme du niveau de CM2.

Les activités du cycle 3

Depuis cette rentrée, le cycle 3 doit être construit avec les collègues présents sur notre territoire en fonction de nos possibilités (locaux, matériels).

Concernant l'école Paul Bert, il est appliqué le programme convenu avec le collège Albert Camus puisque les élèves de l'école Paul Bert iront majoritairement sur ce collège.

Les lieux d'activités :

Les classes des écoles La Cigogne, Pierre Joigneaux, Françoise Dolto et Paul Bert (cycles 1 et 2) pratiquent au gymnase Jean Jaurès.

Les classes des écoles Jules Ferry, Gramme, Saint-Exupéry et Paul Bert (cycle 3 uniquement) pratiqueront au gymnase Albert Smirlian, excepté pour les CM2, cycle tennis de table, celui-ci se déroulent au gymnase Jean Jaurès.

Les déplacements :

Les classes de GSM à CE2 de l'école La Cigogne disposent d'un car pour les trajets aller-retour de l'école au gymnase Jean Jaurès. Les classes de CM1 et CM2 se déplacent à pied sauf si un car est prévu sur cette école pour une classe de GS, CP, CE1 ou CE2 le même jour à la même heure et que celui-ci dispose de places disponibles.

Les classes de CM1 et CM2 de l'école Gramme disposent d'un car pour les trajets aller-retour de l'école au gymnase Jean Jaurès (activité tennis de table).

Dans tous les cas, les enseignants et les éducateurs municipaux suivent la programmation et l'organisation des séances définies et validées par l'Inspection de l'Education Nationale en début d'année.

Chaque cycle d'apprentissage est évalué selon des critères définis et identiques pour toutes les classes de même niveau.

D. Des animations

Des regroupements, ludiques et festifs, par niveau, rythmeront l'année a été clôturée par sa traditionnelle Fête de l'E.P.S.

- mercredis 12 et 19 octobre 2016- Regroupement des CP
- mercredis 16 et 23 novembre 2016 - Regroupement des CM1
- mercredi 29 mars 2017 - Regroupement des CM2
- mercredis 25 janvier et 1er février 2017 - Regroupement des CE2
- mercredi 21 et 28 juin 2017 - Regroupement des CE1

Compte tenu de la charge de travail de chacun au mois de juin, il a été proposé d'avancer la Fête de l'E.P.S. au mois de mai, en espérant que nous aurons un temps agréable permettant les activités de plein air.

La Fête de l'EPS devrait avoir lieu du 2 au 12 mai 2017.